



CANADA

## DECLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
OTTAWA - CANADA

N° 70/21

### LE RÔLE DU CANADA DANS L'ÉCONOMIE DES ÉCHANGES MONDIAUX

Discours du ministre des Finances, M. E.J. Benson,  
au dîner annuel de la circonscription de Quadra,  
Vancouver, le 16 novembre 1970.

Je désire présenter ce soir quelques commentaires sur le rôle du Canada dans l'économie internationale... Comme vous le savez très bien, des changements entraînant des répercussions très étendues se produisent maintenant dans l'économie mondiale et dans les lignes de conduite des grands pays commerciaux; vu ces changements, il est essentiel que nous réfléchissions afin de savoir clairement où nous allons. Pour ces raisons, il vous intéressera peut-être particulièrement d'entendre quelques opinions de la part du Gouvernement au sujet de la place que le Canada doit chercher à occuper dans notre économie mondiale en évolution.

La meilleure façon pour moi d'aborder ce sujet complexe, -- et je n'ai pas l'intention de faire plus que d'entamer le sujet --, est peut-être de formuler des commentaires sur plusieurs événements importants et d'essayer de tirer quelques conclusions provisoires sur ce que signifient ces événements pour la politique canadienne. Ce que j'ai à dire est peut-être un peu artificiel et de nature à induire en erreur parce que tous les facteurs fonctionnent ensemble et c'est leur impact combiné que nous devons évaluer en élaborant la politique canadienne. Permettez-moi de présenter ce que j'ai l'intention de dire sous quatre rubriques, comme moyen de m'attaquer à ces questions.

En premier lieu, nous devons regarder d'un oeil rigoureux la structure changeante de la demande pour les produits canadiens sur les marchés mondiaux. Deuxièmement, nous devons considérer le rôle critique de l'industrie de fabrication dans l'économie canadienne et le besoin croissant de tenir dûment compte des économies d'échelle et de l'étendue de la spécialisation sur une base internationale. Troisièmement, nous devons évaluer l'effet du régionalisme sur le commerce futur du Canada et, plus particulièrement, l'instauration éventuelle d'une zone de libre échange en Europe, s'étendant de la mer Baltique à la mer Méditerranée et englobant le Royaume-Uni dans son mur de tarif et de commerce. Quatrièmement, nous devons apprécier l'effet du sentiment protectionniste aux États-Unis, tant sur nos perspectives immédiates de commerce que sur les perspectives à plus long terme, de toute tendance à se rapprocher du libre échange à l'échelle mondiale.

Considérons d'abord la structure changeante de la demande pour les produits canadiens. Comme je l'ai déclaré à la Chambre dernièrement, nos exportations ont constitué une force extrêmement dynamique dans l'économie cette année. Les derniers chiffres, pour septembre, indiquent une certaine baisse du très haut niveau atteint plus tôt cette année, mais les exportations continuent à s'élever bien au-dessus des chiffres du dernier trimestre de 1969. Nos ventes aux pays autres que les États-Unis ont été des plus fermes pendant les neuf mois. Même, sur une base dessaisonnalisée, nos ventes aux autres pays dépassent de 14 p. 100 celles de l'année dernière.

Il est évident que l'un des faits les plus importants pour le Canada des années 70 et 80 sera l'augmentation de la demande de nos voisins des trois côtés -- les États-Unis, l'Europe occidentale et le Japon -- en matériaux industriels et approvisionnements d'énergie. Il y a dix ans, très peu de gens prévoyaient la signature de contrats à long terme pour l'expédition de charbon au Japon et la nécessité d'aménager un nouveau port pour exécuter ces contrats -- ce qui vous touche particulièrement; on ne s'attendait pas non plus alors à étudier les implications économiques et écologiques de la pose d'un pipeline du delta du Mackenzie aux marchés du Sud. Rares ceux qui tenaient compte de la perspective d'une pénurie d'énergie aux États-Unis et des conséquences de cette pénurie sur la demande de pétrole et de gaz canadiens.

Il y a aussi, évidemment, des événements défavorables; par exemple, les restrictions imposées par les États-Unis sur notre huile et notre uranium. Aussi, la décision du Gouvernement britannique en vertu de dispositions de mise en valeur régionale, de persuader plusieurs sociétés importantes d'aluminium, dont une société canadienne, d'établir des aménagements de production d'aluminium au Royaume-Uni plutôt que de continuer à acheter du Canada une quantité croissante d'aluminium. Manifestement, cela aura une certaine répercussion sur nos ventes à la Grande-Bretagne, et il est d'autant plus important qu'au cours des négociations ayant pour but l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne, nos amis britanniques recherchent la suppression du tarif extérieur commun sur ce sujet.

Néanmoins, je pense qu'il y aura une demande croissante de nos matières premières et de nos sources d'énergie. Je crois également qu'au cours des années 70, la mise en valeur et l'exportation des matières premières et des ressources énergétiques du Canada constitueront l'un des moteurs de l'économie canadienne. Il me semble que nous sommes fondés à répondre à ces demandes du moment que nous sommes assurés d'un prix équitable et que nous nous réservons des approvisionnements suffisants pour pourvoir à nos besoins.

C'est dans ce cadre de concurrence pour l'obtention de nos ressources que nous devons évaluer le rôle changeant de l'industrie de fabrication dans l'économie canadienne. Je sais qu'il est assez banal de signaler la croissance des industries secondaires et des produits finis dans la production et les exportations canadiennes. C'est peut-être également un lieu commun que de répéter que nous avons besoin de plus d'industries de fabrication au Canada pour créer le nombre d'emplois nécessaires à notre main-d'oeuvre qui s'accroît plus rapidement que celle d'aucune autre nation industrielle. Ces emplois ne seront pas fournis par les industries d'extraction où le capital est le facteur de première importance.

Mais la nature et le champ d'action du secteur de fabrication dans le commerce d'un pays comme le Canada doivent être attentivement évalués.

Permettez-moi de mentionner un certain nombre de facteurs que nous, du Gouvernement, examinerons plus attentivement à mesure que nous élaborerons de nouvelles lignes de conduite pour les années 70 et 80.

Primo, -- mais pas nécessairement par ordre d'importance --, il y a la difficulté que continue d'affronter le Canada en raison des économies croissantes d'échelle liées à l'évolution constante de nouvelles technologies. Pour un certain nombre de produits manufacturés, par exemple, les produits pétrochimiques de base, seuls les marchés des États-Unis, de la Communauté économique européenne, du Japon et de l'URSS, sont assez vastes pour soutenir la production à des niveaux optimaux. Il y a d'autres produits pour lesquels même ces marchés ne sont pas assez vastes, l'exemple le plus patent étant celui des grands avions à réaction.

Pour le Canada, avec notre marché intérieur limité, ce problème d'échelle se présente de diverses manières. Même en ce qui concerne les produits pour lesquels le marché canadien (plus les débouchés d'exportation disponibles) pourrait fournir un champ d'action suffisant à peut-être deux ou trois usines, il y a souvent une diversification excessive de la production dans chaque usine. C'est typiquement le problème de notre industrie textile primaire et de nos industries productrices de biens de consommation. Tout simplement, nous ne pouvons pas espérer produire une gamme variée de produits de cette sorte à aussi bon marché dans une usine canadienne moderne et efficace qu'on pourrait le faire dans une usine équivalente au Japon ou aux États-Unis. Notre marché limité ne suscite pas la demande pour les lots considérables qui sont nécessaires au fonctionnement de nos usines aux coûts unitaires les plus bas.

Il y a diverses réponses ou une combinaison de réponses à ce problème de la diversification excessive. L'une d'elles a été la réponse que les gouvernements successifs du Canada ont donnée depuis 1935: négocier de meilleures conditions d'accès pour nos produits sur les marchés étrangers et supprimer la protection tarifaire excessive accordée aux producteurs canadiens. Deux exemples remarquables en sont le programme de réductions tarifaires négociées en vertu du Kennedy Round et l'Accord canado-américain sur les produits automobiles.

Une deuxième réponse consiste à utiliser nos ressources et nos compétences pour fabriquer les produits sur lesquels on ne peut guère réaliser d'économies d'échelle. Je suppose que c'est la raison pour laquelle on a constaté un accroissement sensible des exportations de vêtements aux États-Unis, pour citer un autre exemple tiré du secteur textile. Dans ce secteur, c'est la conception et la qualité de la production qui importent plutôt que le volume.

Une troisième solution, que nous n'avons en fait que trop été incapables d'éviter dans le passé, consiste simplement à accepter une augmentation des coûts pour les Canadiens, -- en imposant des restrictions au commerce --, afin d'essayer de créer les emplois dont les Canadiens ont besoin.

Vous aurez tous saisi, j'en suis sûr, comment de telles considérations influent sur la possibilité de maintenir et d'accroître des industries canadiennes viables dans différents domaines. On trouve un bon exemple de la nature du problème dans l'industrie chimique où les avantages économiques

de la production à l'échelle optimum enlèvent tout intérêt à l'exploitation de nombreuses usines existantes, ou à la construction de nouvelles installations destinées uniquement à desservir le marché canadien. Et cependant, il n'est pas intéressant pour nous d'envisager d'exporter nos matières premières, notre pétrole et notre gaz naturel et d'importer les produits raffinés des industries pétro-chimiques à grande production des États-Unis, du Japon et d'Europe.

Vous verrez une indication de l'attitude que nous avons adoptée en tentant de résoudre ce genre de dilemme dans l'étroite collaboration qui existe entre, d'une part, mon collègue monsieur Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce et ses fonctionnaires et, d'autre part, des représentants de l'industrie chimique afin de mettre au point des propositions détaillées en vue de l'élaboration d'une politique pratique de l'industrie chimique qui n'entraînera pas l'imposition de coûts plus élevés pour des Canadiens. Les produits chimiques constituent une partie trop importante de la structure de nos coûts industriels pour que cela soit possible. En fait, dans le tarif des produits chimiques négocié pendant le Kennedy Round et adopté par le Parlement, notre Gouvernement a opté clairement pour une politique n'accordant à cette industrie qu'une protection modérée. Pour parler plus franchement nous avons clairement rejeté les politiques plus protectionnistes que ces industries chimiques affiliées à celles du Canada ont souvent réussi à obtenir dans d'autres pays. Ce qui veut dire que si nous devons avoir une industrie chimique importante au Canada, -- et je pense particulièrement à la perspective de développer une industrie pétrochimique saine --, nous devons pénétrer dans d'autres pays, à des conditions raisonnables, sur les marchés de produits qui, étant donné les avantages géographiques et les facilités d'accès aux matières premières, peuvent être fabriqués avec efficacité au Canada.

Les politiques de rechange ne sont pas du tout, à mon avis, intéressantes. On pourrait simplement exporter des matières premières et importer des produits chimiques finis. C'est là le genre de politique rejetée par les Canadiens il y a cent ans. On pourrait encore chercher à conclure une sorte d'accord spécial de préférence avec un autre marché important. Cette politique, bien sûr, viendrait en conflit avec notre politique traditionnelle d'échanges multilatéraux qui, j'en suis convaincu, sert au mieux les intérêts généraux du pays, et elle aurait certainement des implications allant au delà de la politique commerciale. En outre, je ne vois pas de marché important qui soit disposé à offrir un accord spécial pour bien des produits canadiens. On pourrait, enfin, se lancer dans une politique de forte protection pour certains secteurs choisis de notre économie. Je pense, quant à moi, que cette politique ne serait pas acceptable pour les Canadiens, ne serait-ce que parce qu'elle entraînera des coûts insupportables pour ceux des Canadiens qui n'ont pas d'autres choix que de lutter avec leurs produits sur les marchés mondiaux. Voilà le genre de considérations qu'il faut garder à l'esprit alors que nous essayons de mettre sur pied des politiques commerciales saines et pratiques.

Permettez-moi maintenant de revenir à un sujet plus général, à savoir le rôle des industries de fabrication dans notre économie. J'ai plusieurs remarques à faire. La première est simplement de faire observer que, malgré leur notable augmentation, les exportations de produits manufacturés dépendent souvent, dans une certaine mesure, de diverses formes d'aide spéciale de la part du Gouvernement ou de la mise en oeuvre de certains facteurs non

commerciaux. Les exportations de produits manufacturés ont, par exemple, particulièrement profité des facilités offertes par la Société pour l'expansion des exportations (et par son prédécesseur, la Société d'assurance des crédits à l'exportation). Il y a également les dispositions spéciales de l'accord de partage de la production de défense entre le Canada et les États-Unis selon lequel un certain équilibre doit exister au cours des années entre les achats et les ventes, et suivant ce même accord, les produits de défense canadiens entrent aux États-Unis en franchise de douane. Nos exportations de produits manufacturés reflètent également le désir fréquent, de la part de nombreux pays moins développés, d'obtenir notre aide sous forme de nos biens d'équipement les plus perfectionnés; c'est là pourquoi notre programme d'assistance s'est accru. Les exportations de produits manufacturés bénéficient également des préférences tarifaires fort intéressantes qui sont toujours en vigueur dans certains pays du Commonwealth comme la Grande-Bretagne et l'Australie. Il ne faut pas oublier non plus les exportations régies par l'Accord sur les produits automobiles. Si l'on considère tous ces facteurs, il devient évident qu'une proportion importante, peut-être même plus du tiers, de nos exportations de produits manufacturés hautement perfectionnés ont bénéficié au cours de ces dernières années de certaines dispositions ou facilités spéciales.

Deuxièmement, je tiens à faire remarquer que nous devons maintenant étudier de plus près la concurrence croissante qui existe sur le marché canadien en raison de l'importation de produits étrangers qui peuvent être subventionnés, offerts à des prix inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans le pays d'origine ou rendus concurrentiels de quelque autre façon artificielle. Vous saisirez que les gouvernements subissent continuellement des pressions les poussant à ériger des barrières spéciales contre les importations concurrentielles; nous devons nous munir des moyens qui nous permettront d'étudier de très près de telles demandes afin d'éviter de réagir lorsqu'il n'y a pas de concurrence déloyale, mais d'être bien renseignés et capables d'agir lorsque les producteurs canadiens subissent vraiment un préjudice.

Nous avons donc présenté un projet de loi présentement à l'étude par le Sénat, qui nous permettrait de faire appel à l'un des organismes d'enquête déjà en existence (le Tribunal antidumping) pour étudier les cas de préjudice présumé causé par des importations qui, sans constituer du dumping, sont considérées comme étant des méthodes de concurrence déloyale. Nous allons demander au Parlement d'élargir l'application des pouvoirs du Tribunal afin d'y inclure de telles enquêtes.

Je signale également l'inquiétude croissante que soulève l'emploi apparemment étendu, par d'autres pays hautement industrialisés, de diverses formes de crédit subventionné pour augmenter leurs exportations de biens d'équipement au Canada. Nous ne pouvons pas attendre de nos industriels qu'ils puissent faire concurrence non seulement aux producteurs des autres pays, mais aussi au Trésor public de ces derniers. Nous avons l'impression que, dernièrement, certaines importations ressemblaient étrangement à la surenchère du crédit.

En conséquence, nous nous proposons de faire entrer une telle pratique dans le cadre de la Loi antidumping; comme tout autre genre de dumping qui porte préjudice à nos producteurs, il convient, -- en vertu de GATT --, que nous la combattions. On m'informe qu'il faudra pour cela modifier les

règlements très détaillés qui ont été établis dans la Loi, et dès maintenant les spécialistes de mon ministère les étudient de façon urgente.

Enfin, je me permets de réitérer ce qui est manifeste au sujet de la productivité dans le secteur de la fabrication. Il existe actuellement des possibilités limitées d'améliorer la productivité dans certaines industries des services qui comptent maintenant parmi les employeurs très importants au Canada. A n'en pas douter, pour obtenir les revenus plus élevés qu'ils désirent au cours des prochaines décennies, les Canadiens doivent essentiellement rechercher l'accroissement de la productivité avant tout dans l'industrie manufacturière. La croissance du taux de productivité est la seule source d'où nous puissions obtenir un meilleur niveau de vie. Depuis vingt ans, l'accroissement moyen de la production par tête dans l'ensemble de l'économie a été de 2.5 p. 100 par an, à l'exception du secteur gouvernemental, alors que pour l'industrie manufacturière seule, il s'est élevé à 3.4 p. 100. Ce qui signifie qu'il n'est pas réaliste de s'attendre à un accroissement annuel de notre niveau de vie de plus de 2 ou 3 p. 100 si l'on prend l'économie dans son ensemble, y compris le secteur gouvernemental. C'est une réalité que doivent accepter aussi bien les gouvernements que les particuliers.

Le troisième point que je désire aborder est l'effet sur nos perspectives du régionalisme économique et en particulier des possibilités d'expansion de la CEE. Il est évident que la politique adoptée après la guerre de négocier la réduction multilatérale des obstacles douaniers sous la direction des États-Unis a perdu quelque peu de son élan. L'Europe occidentale n'est pas tant portée vers des efforts multilatéraux que vers la création d'une vaste zone de libre échange embrassant la majeure partie de l'Europe occidentale.

Si ces événements se produisent, l'adaptation du Canada à cette nouvelle situation lui suscitera des problèmes. Si la Grande-Bretagne entre dans le Marché commun sous le régime du tarif externe de la Communauté et de la politique agricole de la Communauté qui sont maintenant en vigueur, les conditions d'entrée des exportations canadiennes en Grande-Bretagne changeront de beaucoup. Environ un tiers seulement de nos exportations seront encore exemptées de droits. Les produits industriels que nous exportons vers ce pays tomberont tous sous le coup du tarif de la Communauté, les marges préférentielles de tarif disparaîtront et les produits concurrentiels d'autres pays entreront en franchise. L'exportation des produits agricoles fera face à toute une série d'autres problèmes, car non seulement le Canada ne jouira plus de tarifs préférentiels, mais la Grande-Bretagne adoptera la politique agricole de la Communauté, ce qui comporte la perception de droits sur les importations et l'imposition de restrictions diverses sur les échanges.

...La Grande-Bretagne est notre plus important client en ce qui concerne le contre-plaqué en pin de Douglas et le saumon en boîte. Les ventes de ces deux produits en Grande-Bretagne ont atteint respectivement 30 et 21 millions de dollars en 1969. Actuellement ces produits entrent en franchise au Royaume-Uni et le Canada jouit d'un tarif préférentiel envers les pays fournisseurs non membres de l'Association de libre échange. Ce tarif préférentiel contre l'URSS est particulièrement important dans le cas du contre-plaqué. Si la Grande-Bretagne optait pour le tarif de la Communauté européenne pour le saumon et le contre-plaqué, les exportations canadiennes de ces produits deviendraient donc taxables, perdraient leur traitement préférentiel quant au tarif vis-à-vis des autres pays et se verraient concurrencées par les pays

du Marché commun. D'autre part, nos exportations de bois d'oeuvre qui n'ont pas droit à un tarif préférentiel au Royaume-Uni, continueraient à se voir libres de droits de douanes au sein du Marché commun. Un grand nombre d'exportations canadiennes représentent un apport considérable pour l'industrie anglaise. Pour le contreplaqué, par exemple, la Grande-Bretagne, dans son propre intérêt, devrait s'assurer l'entrée en franchise des produits canadiens. Les ministres et les hauts fonctionnaires du Canada continueront à consulter les négociateurs britanniques au sujet de nos intérêts communs au fur et à mesure que lesdites négociations élargies s'effectueront.

Comme je l'ai souligné bien clairement, nous ne sommes encore qu'au stade de la négociation. Au fur et à mesure que les résultats se préciseront et que nous pourrons mieux mesurer les conséquences pour les producteurs canadiens de l'entrée britannique dans le Marché commun, il nous faudra évaluer les effets globaux des changements de la politique britannique. Les résultats influenceront certainement sur le solde de nos obligations envers la Grande-Bretagne sous le régime de l'Accord général sur le commerce et les tarifs (GATT) ainsi qu'en vertu de nos divers accords bilatéraux de commerce, mais il serait prématuré de préciser maintenant les modifications à apporter aux tarifs préférentiels consentis par le Canada à la Grande-Bretagne. La situation générale serait très différente et meilleure si, avant l'application de dispositions définitives régissant l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, les nations commerçantes du monde entier entamaient une négociation de grande envergure destinée à diminuer encore davantage les obstacles au commerce. Une telle négociation pourrait en une seule et même fois faire progresser la libéralisation des échanges internationaux et réduire la nécessité des rectifications qui, autrement, s'imposeraient par suite de l'agrandissement de la Communauté. Il est certain que toute négociation de cet ordre ne peut réussir sans l'appui total du Gouvernement des États-Unis.

Ce disant, je reconnais évidemment qu'une Europe occidentale économiquement forte constituera un marché de plus en plus considérable pour une vaste gamme de produits canadiens, et rien ne permet de penser qu'à longue échéance, l'orientation générale des lignes de conduite commerciales de l'Europe occidentale, -- sauf la politique agricole --, sera de nature protectionniste. A vrai dire, après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe a abandonné dans sa politique commerciale des conceptions extrêmement restrictives pour tendre vers une liberté d'échange un peu plus grande. C'est pourquoi nous estimons que certains des problèmes d'adaptation qui se posent dans l'immédiat aux producteurs canadiens pourront et devront être mitigés par des arrangements visant certains de nos plus importants produits d'exportation, et nous pensons que de tels arrangements pourraient être avantageux aussi bien à l'Europe qu'au Canada.

Il est évident que cette situation nouvelle en Europe appelle des initiatives nouvelles et fructueuses de la part des États-Unis. Si ces derniers sont disposés à diriger l'activité commerciale dans un sens constructif, et à cette condition seulement, nous pourrons tenter de façon multilatérale de résoudre certains des problèmes éventuels d'adaptation. Il me semble donc que le spectre du protectionnisme qui se dessine aux États-Unis devrait nous préoccuper sérieusement. Les propositions déposées devant le Congrès ne sont pas toutes mauvaises, mais quelques-unes sont du protectionnisme pur et simple, comme le sont les mesures envisagées pour les textiles et les chaussures. Comme bien des gens hors des États-Unis, je ne vois pas ce qui justifie une

telle déclaration de guerre à l'importation aux États-Unis de tels produits. S'il est bien que le Congrès envisage d'autoriser le Président à abroger le système de l'"évaluation selon le prix de vente américain", il n'est guère encourageant par ailleurs de voir apparaître cette perspective seulement à la fin de 1970. Les représentants des États-Unis à la négociation du Kennedy Round avaient pris l'engagement d'abandonner cette forme particulière de protectionnisme, en échange d'importantes réductions tarifaires, l'omission de mettre en oeuvre cet arrangement a ruiné toutes les tentatives faites par les États-Unis depuis lors pour assumer la direction de la politique commerciale.

Je vais maintenant évoquer ce que signifie tout cela pour la politique économique du Canada et plus spécialement pour notre politique commerciale. J'ai parlé de l'augmentation de la demande de matériaux et de sources d'énergie canadiens et j'ai attiré l'attention sur l'importance d'agrandir l'industrie manufacturière de notre économie afin de créer des emplois et d'augmenter la productivité. J'ai signalé l'urgence grandissante de tenir compte des économies d'échelle et, en conséquence, du besoin de spécialisation. J'ai aussi parlé de l'effet sur le Canada du régionalisme économique et du protectionnisme d'autres pays. Quelle sorte de lignes de conduite convient-il au Canada d'adopter dans ce concours de circonstances?

Je crois tout d'abord que rien de tout cela n'exige le renversement de la politique du Canada de ces dernières dizaines d'années qui consiste à rechercher de meilleures modalités d'accès pour certains produits canadiens et à diminuer en même temps la protection excessive et coûteuse dans notre pays. Le Gouvernement doit plutôt affiner cette politique et s'efforcer davantage de l'appliquer effectivement. Vous savez tous que, parallèlement à cette politique de négociation des tarifs, nous avons mis au point un ensemble de mesures de dépense: stimulants à l'expansion industrielle et subventions à la mise en valeur régionale. Il me semble qu'on doit coordonner cette politique positive de dépense et des lignes de conduite plus traditionnelles des tarifs et du commerce, pour être sûrs de favoriser la production des marchandises qui sont en demande sur les marchés intérieurs et extérieurs. Il est certain que dans toutes les industries de fabrication où la technologie impose des économies d'échelle qui dépassent l'envergure du marché canadien, il importe au plus haut point de s'attacher aux produits à l'égard desquels les producteurs canadiens ont un avantage relatif, et il existe quelque perspective de pouvoir négocier l'entrée sur un marché plus important. Une telle stratégie de développement industriel sélectif est vitale pour un pays de la taille du Canada.

Il est clair également que l'attitude des États-Unis est vitale pour le Canada dans l'élaboration d'une telle politique industrielle et commerciale. Si les États-Unis s'orientent vers le protectionnisme, qui amènerait la réticence à diminuer les obstacles aux importations canadiennes, -- sauf pour les matières premières et l'énergie dont les États-Unis ont besoin --, nos espoirs de pouvoir choisir certains produits manufacturés et d'en assurer la production efficace seraient alors plutôt maigres.

Il s'ensuivrait peut-être que nous serions forcés de recourir à une politique de compter davantage sur nous-mêmes -- qui serait naturellement plus coûteuse. Cela signifierait, comme ce fut toujours le cas, que le coût du protectionnisme chez notre grand et puissant voisin retomberait sur le Canada, et naturellement sur les autres pays qui commercent avec les États-Unis.

Mais c'est surtout au Canada que cet effet se ferait le plus sentir, parce que nous sommes le plus important client et fournisseur des États-Unis. L'un des facteurs les plus importants de la politique commerciale du Canada est évidemment l'hypothèse que les États-Unis continueront d'aller dans la bonne direction -- vers un commerce plus libre. Il est sans doute encourageant de constater l'augmentation de nos exportations de matières premières au Japon et en Europe occidentale. Mais si nous devons éventuellement chercher à développer une économie industrielle avancée, en produisant une gamme restreinte de marchandises de qualité et en les exportant sur les marchés mondiaux, nous devons pouvoir compter que les États-Unis maintiendront une politique libérale.

S/A